



RECUEIL
des
TARIFS MUNICIPAUX

Hôtel de ville – B.P. n° 10 – 6 boulevard André Malraux – 78480 Verneuil-sur-Seine
Tél. : 01.39.71.57.00 – Fax 01 39 71 57 56
République Française

1 - TARIFS ENCADRES

2- TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

3 - TARIFS ORDINAIRES

1 - TARIFS ENCADRES

répartis par fonctions selon les nomenclatures des communes (instruction M14)

- 6 FAMILLE
- 64 Crèches et garderies

MULTI-ACCUEILS : POM'POUCE, DOLTO, LES CANETONS

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

MULTI-ACCUEILS : POM'POUCE, DOLTO, LES CANETONS

Accueil des enfants de 2,5 mois à 3 ans dans les structures multi-accueil de la ville
 Horaires : variables selon les structures
 Modes d'accueil proposés : régulier, ponctuel, urgence

Catégorie : *tarif encadré*
 Validation : *Caisse d'allocations familiales (CAF)*
 Application : *A partir du 1er janvier 2014*

Bases de calcul :

- ressources retenues pour l'octroi des prestations familiales
- temps d'accueil réservé pour l'enfant
- taux d'effort fixé par la CAF en fonction du nombre d'enfants à charge

Composition de la famille	Taux d'effort horaire
1 enfant	0,06%
2 enfants	0,05%
3 enfants	0,04%
4 à 7 enfants	0,03%
8 enfants et plus	0,02%

Montant de la participation mensuelle :

$$\begin{array}{rcc}
 \text{Ressources} & & \text{Heures} & & \text{Semaines} \\
 \text{annuelles} & & \text{hebdomadaires} & \times & \text{réservées} \\
 \text{-----} & \times & \text{Taux d'effort} & \times & \text{-----} \\
 12 & & & & \text{Nombre de mois de présence}
 \end{array}$$

2- TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

répartis par fonctions selon les nomenclatures des communes (instruction M14)

Le quotient familial mensuel (QFM) est calculé à partir du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts figurant dans l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.

Il est donné par la formule :

$$\text{QFM} = (\text{RFR} / 12) / \text{Nombre de parts}$$

- 2 *ENSEIGNEMENT - FORMATION*
- 25 *Services annexes de l'enseignement*
- 251 *Hébergement et restauration scolaire*

RESTAURATION SCOLAIRE

- 255 *Autres services annexes de l'enseignement*

SEJOURS ENFANCE ET JEUNESSE

- 3 *CULTURE*
- 31 *Expression artistique*

311 ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

312 ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

- 4 *SPORT ET JEUNESSE*
- 41 *Sports*

415 PASS'SPORT DECOUVERTE

- 42 *Jeunesse*
- 421 *Centres de loisirs*

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL (ALSH Dolto)

ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE (ALSH Jean Zay)

ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE DU MERCREDI (ALSH Jean Zay) Soutien scolaire pendant les vacances

SORTIE AVEC NUITEE POUR LES ENFANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DES ENFANTS EN ECOLE MATERNELLE

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DES ENFANTS EN ECOLE ELEMENTAIRE

- 422 *Autres activités pour les jeunes*

ESPACE JEUNES, ANIMA'JEUNES, ANIMA'JUNIORS

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

Tranches de la tarification au quotient familial - 2019/2020

Catégorie : *tarif au quotient familial*
Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*
Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*
Révision : *05/19 (Barème de l'impôt sur les revenus 2018)*

Le bénéfice de la tarification au quotient familial est accordé **sur présentation de l'avis d'imposition le plus récent disponible en début d'année scolaire, soit l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017) pour l'année scolaire 2019-2020.** Cet avis servira de justificatif aux foyers fiscaux domiciliés à Verneuil (foyers "intra-muros") pour leurs membres fiscalement rattachés.

Le quotient familial mensuel (QFM) est calculé à partir du revenu fiscal de référence (RFR) et du nombre de parts figurant dans l'avis d'imposition pré-cité. Il est donné par la formule :

$$\text{QFM} = (\text{RFR} / 12) / \text{Nombre de parts}$$

Tranche	QFM (€)	QFM (€)
T1	0	514
T2	515	830
T3	831	1562
T4	1563	2293
T5	2294	et au-dessus

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

RESTAURATION SCOLAIRE

Déjeuner dans les cantines scolaires de la ville
Encadrement et animation sur le temps de midi

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

RES1001	Le repas (€)	2,63	4,42	4,84	5,49	6,21
RES1002	Participation pour enfant avec panier repas					1,00
RES1003	Repas imprévu					6,83

II - Foyers "extra-muros"

RES2001	Le repas (€)					7,45
RES2002	Participation pour enfant avec panier repas					1,00
RES2003	Repas imprévu					8,2

III - Avis d'imposition non communiqué

RES3001	Le repas (€)					7,45
RES3002	Participation pour enfant avec panier repas					1,00
RES3003	Repas imprévu					8,2

IV - CCAS

RS9001	Repas vendu au C.C.A.S					2,03
--------	------------------------	--	--	--	--	------

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

SEJOURS ENFANCE JEUNESSE

Séjours avec hébergement organisés par la ville au profit de l'enfance et de la jeunesse
La participation familiale est égale au coût du séjour
avec une réduction en fonction du quotient familial mensuel

Catégorie : tarif au quotient familial

Validation : vote du conseil municipal du 20 mai 2019

Application : à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020

Révision : 05/19 (IPCH 03/19 :104,55)

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5	
-----	------------	----	----	----	----	----	--

I - Foyers "intra-muros"

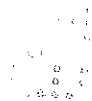
SEJ1001	Coût du séjour réduit de	60%	45%	30%	15%	0%	
---------	--------------------------	-----	-----	-----	-----	----	--

II - Foyers "extra-muros"

SEJ2001	Coût du séjour réduit de						0%
---------	--------------------------	--	--	--	--	--	----

III - Avis d'imposition non communiqué

SEJ3001	Coût du séjour réduit de						0%
---------	--------------------------	--	--	--	--	--	----



Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Enseignement de la musique : formation musicale, instruments, chant
 Personnes concernées : enfants et adultes (sous conditions)
 Niveaux : 3 premiers cycles du cursus des études musicales
 Cours pendant l'année scolaire, hors congés scolaires

Catégorie : *tarif au quotient familial*
 Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*
 Application : *à partir du 1/7/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*
 Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Instrument + formation musicale - Tarif pour l'année

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

MUS1001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscription et non remboursable (€)						30,0
MUS1002	Instrument20 mn (€)	177,9	348,6	465,3	495,3	529,3	
MUS1003	Instrument30 mn (€)	193,2	364,8	480,9	512,7	548,4	
MUS1004	Instrument45 mn (€)	211,5	383,1	499,5	533,7	568,8	
MUS1005	Instrument60 mn (€)	234,6	404,7	522,3	555	590,4	
	Sans formation musicale (réservé aux diplômés)						
MUS1006		-125,1	-125,1	-156,6	-156,6	-156,6	

II - Foyers "extra-muros"

MUS2001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscr.non remboursable (€)						30,0
MUS2002	Instrument20 mn (€)						635,7
MUS2003	Instrument30 mn (€)						658,2
MUS2004	Instrument45 mn (€)						682,5
MUS2005	Instrument60 mn (€)						708,6
MUS2006	Instrument sans formation musicale (réservé aux diplômés)						-187,8

III - Avis d'imposition non communiqué

MUS3001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscr.non remboursable (€)						30,0
MUS3002	Instrument20 mn (€)						635,7
MUS3003	Instrument30 mn (€)						658,2
MUS3004	Instrument45 mn (€)						682,5
MUS3005	Instrument60 mn (€)						708,6
MUS3006	Instrument sans formation musicale (réservé aux diplômés)						-187,8

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Activités complémentaires et services - Tarifs pour l'année

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

MUS1101	Ensembles : musique de chambre, atelier jazz, ensemble vocal, orchestre, ensembles d'instruments : la demi-heure Formation musicale (y compris jardin musical)					15,60
MUS1102		125,1	125,1	156,6	156,6	156,6
MUS1103	Location d'instruments - flûtes, clarinettes et hautbois - appartenant à l'Ecole de Musique, dans la limite des disponibilités Pour l'année scolaire : caution de 200 € plus location					156,60

II - Foyers "extra-muros"

	Ensembles : musique de chambre, atelier jazz, ensemble vocal, orchestre, ensembles d'instruments : la demi-heure par élève inscrit dans un cours d'instruments d'une structure d'enseignement musical d'une des villes de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise					15,90
	Musique de chambre /Atelier Jazz /Ensemble vocal /Orchestre Autres élèves extra-muros la demi-heure					31,20
	Formation musicale (y compris jardin musical)					187,80
	Location d'instruments - flûtes, clarinettes et hautbois - appartenant à l'Ecole de Musique, dans la limite des disponibilités Pour l'année scolaire : caution de 200 € plus location					187,80

III - Avis d'imposition non communiqué

	Ensembles : musique de chambre, atelier jazz, ensemble vocal, orchestre, ensembles d'instruments : la demi-heure par élève inscrit dans un cours d'instruments d'une des villes de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise					15,90
	Musique de chambre /Atelier Jazz /Ensemble vocal /Orchestre Autres élèves extra-muros la demi-heure					31,20
	Formation musicale (y compris jardin musical)					187,80
	Location d'instruments - flûtes, clarinettes et hautbois - appartenant à l'Ecole de Musique, dans la limite des disponibilités Pour l'année scolaire : caution de 200 € plus location					187,80

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

Enseignement de la danse classique
 Initiations/Petits débutants = 1h de cours par semaine
 Débutants/Préparatoires = 2 * 1h par semaine
 Élémentaires/Moyens/Fin d'études = 2 * 1h30 par semaine
 1 ou 2 cours par semaine pendant l'année scolaire, hors congés scolaires

Parcours chorégraphique et préparation des élèves à l'option danse au baccalauréat
 30 minutes de cours par semaine
 Tarif annuel pour un cours par semaine (pour 2 cours par semaine
 le tarif est multiplié par 2)

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/7/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

I - Foyers "intra-muros"

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
DAN1001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscr. et non remboursable (€)					10,0
	Initiation/petit débutant (1 heure de cours par semaine)					
DAN1002		32,1	114,3	169,8	190,5	216
	Débutant/préparatoire (2 x 1 heure de cours par semaine)					
DAN1002bis		64,2	228,6	339,6	381	432
	Elémentaire/moyen/fin d'études (2 x 1 heure et demie par semaine)					
DAN1003		85,2	289,8	430,2	477,6	540,9
	Parcours chorégraphique pour un cours par semaine					
DAN1004		16,2	57,6	84,9	95,4	108
DAN1005	Vente de costume pour les représentations de fin d'année (€)					26,1
DAN1006	Location de costume pour les représentations de fin d'année (€)					10,0

II - Foyers "extra-muros"

DAN2001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscription et non remboursable (€)	10,0
DAN2002	Initiation/petit débutant (1 heure de cours par semaine)	259,2
DAN2002bis	Débutant/préparatoire (2 x 1 heure de cours par semaine)	518,4
DAN2003	Elémentaire/moyen/fin d'études (2 x 1 h 30 par semaine)	649,2
DAN2004	Parcours chorégraphique (un cours par semaine)	129,6
DAN2005	Vente de costume pour les représentations de fin d'année (€)	26,1
DAN2006	Location de costume pour les représentations de fin d'année (€)	10,0

III - Avis d'imposition non communiqué

DAN3001	Droit fixe par élève perçu à la pré-inscription et non remboursable (€)	10,0
DAN3002	Initiation/petit débutant (1 heure de cours par semaine)	259,2
DAN3002bis	Débutant/préparatoire (2 x 1 heure de cours par semaine)	518,4
DAN3003	Elémentaire/moyen/fin d'études (2 x 1 h 30 par semaine)	649,2
DAN3004	Parcours chorégraphique (un cours par semaine)	129,6
DAN3005	Vente de costume pour les représentations de fin d'année (€)	26,1
DAN3006	Location de costume pour les représentations de fin d'année (€)	10,0

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

PASS'SPORT DECOUVERTE

Accueil des enfants de 6 à 11 ans (scolarisés du CP au CM2)
 Pendant les vacances scolaires
 Déjeuner, Animations sportives et goûter
 Horaires : de 8 h à 18 h

Catégorie : tarif au quotient familial

Validation : vote du conseil municipal du 20 mai 2019

Application : à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020

Révision : 05/19 (IPCH 03/19 :104,55)

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

PAS1001		11,23	14,22	19,03	20,28	21,51
---------	--	-------	-------	-------	-------	-------

II - Foyers "extra-muros"

FAS2001						25,81
---------	--	--	--	--	--	-------

III - Avis d'imposition non communiqué

PAS3001						25,81
---------	--	--	--	--	--	-------

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL (ALSH Dolto)

Accueil des enfants scolarisés en école maternelle,
en période de vacances
Animation, déjeuner et goûter
Horaires : 7 h 30 à 19 h

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

AMJ1001		12,63	16,39	19,37	20,86	22,02
AMJ1002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AMJ1003	Accueil imprévu					24,22

II - Foyers "extra-muros"

AMJ2001						26,42
AMJ2002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AMJ2003	Accueil imprévu					29,06

III - Avis d'imposition non communiqué

AMJ3001						26,42
AMJ3002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AMJ3003	Accueil imprévu					29,06

Tout dépassement après 19 heures entraînera la facturation d'une vacation au
tarif **ACCUEIL PERI-SCOLAIRE**

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE (ALSH Jean Zay)

Accueil des enfants de 6 à 12 ans,
en période de vacances
Animation, déjeuner et goûter
Horaires : 7 h 30 à 19 h

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

AEJ1001		11,23	14,22	19,03	20,28	21,51
AEJ1002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AEJ1003	Accueil imprévu					23,66

II - Foyers "extra-muros"

AEJ2001						25,81
AEJ2002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AEJ2003	Accueil imprévu					28,39

III - Avis d'imposition non communiqué

AEJ3001						25,81
AEJ3002	Participation par enfant avec panier repas Dédution du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
AEJ3003	Accueil imprévu					28,39

Tout dépassement après 19 heures entraînera la facturation d'une vacation au
tarif ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ACCUEIL ELEMENTAIRE DU MERCREDI (ALSH Jean Zay)

Accueil des enfants de 6 à 12 ans,
Soutien scolaire pendant les vacances
Animation, déjeuner et goûter
Horaires : 11 h 30 à 19 h

Catégorie : tarif au quotient familial

Validation : vote du conseil municipal du 20 mai 2019

Application : à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020

Révision : 05/19 (IPCH 03/19 :104,55)

<i>Réf</i>	<i>Prestation</i>	T1	T2	T3	T4	T5
------------	-------------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

<i>AEM1001</i>		8,36	10,93	14,22	15,26	16,31
<i>AEM1002</i>	Participation par enfant avec panier repas Déduction du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
<i>AEM1003</i>	Accueil imprévu					17,94

II - Foyers "extra-muros"

<i>AMM2001</i>						19,57
<i>AMM2002</i>	Participation par enfant avec panier repas Déduction du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
<i>AEM2003</i>	Accueil imprévu					21,53

III - Avis d'imposition non communiqué

<i>AMM3001</i>						19,57
<i>AMM3002</i>	Participation par enfant avec PAI Déduction du prix du repas selon tarif restauration scolaire					1,00
<i>AEM3003</i>	Accueil imprévu					21,53

Tout dépassement après 19 heures entraînera la facturation d'une vacation au
tarif **ACCUEIL PERI-SCOLAIRE**

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

SORTIE AVEC NUITEE POUR LES ENFANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil des enfants scolarisés en école maternelle, et des enfants de 6 à 12 ans, en période de vacances scolaires
Animation, déjeuner, goûter, dîner, nuitée
Le tarif du bivouac correspond au tarif journalier de l'accueil de loisirs + le repas du soir au tarif de la restauration scolaire

Catégorie : tarif au quotient familial

Validation : vote du conseil municipal du 20 mai 2019

Application : à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020

Révision : 05/19 (IPCH 03/19 :104,55)

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

AALM1001	Maternel	15,26	20,81	24,21	26,35	28,23
AALE1002	Elémentaire	13,86	18,64	23,87	25,77	27,72

II - Foyers "extra-muros"

AAIM2001	Maternel	33,88
AALE2002	Elémentaire	33,26

III - Avis d'imposition non communiqué

AAIM3001	Maternel	33,88
AALE3002	Elémentaire	33,26

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DES ENFANTS EN ECOLE MATERNELLE

Enfants concernés : élèves scolarisés en école maternelle exclusivement,
Le matin : accueil et encadrement à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école
Le soir : animation et goûter à partir de la fin du temps scolaire jusqu'à 19 heures

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

AMM1001	Vacation Matin	2,36	2,84	3,46	3,70	3,95	
AMS1002	Vacation Soir	2,81	3,41	4,15	4,41	4,66	
AMM1003	Accueil imprévu Matin						4,35
AMS1004	Accueil imprévu Soir						5,13

II - Foyers "extra-muros"

AMM2001	Vacation Matin						4,74
AMS2002	Vacation Soir						5,59
AMM2003	Accueil imprévu Matin						5,21
AMS2004	Accueil imprévu Soir						6,15

III - Avis d'imposition non communiqué

AMM3001	Vacation Matin						4,74
AMS3002	Vacation Soir						5,59
AMM3003	Accueil imprévu Matin						5,21
AMS3004	Accueil imprévu Soir						6,15

Tout dépassement après 19 heures entraînera la facturation d'une vacation au tarif **ACCUEIL PERI-SCOLAIRE**

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DES ENFANTS EN ECOLE ELEMENTAIRE

Enfants concernés : élèves des écoles élémentaires exclusivement,
 Le matin : accueil et encadrement à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école
 Le soir : accueil et animation à partir de la fin du temps d'étude surveillée
 jusqu'à 19 heures

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

AEM1001	Vacation matin	2,36	2,84	3,46	3,70	3,95	
AES1002	Vacation soir	2,36	2,84	3,46	3,70	3,95	
AEMS1003	Accueil imprévu Matin ou Soir						4,35

II - Foyers "extra-muros"

AEM2001	Vacation matin						4,74
AES2002	Vacation soir						4,74
AEMS2003	Accueil imprévu Matin ou Soir						5,21

III - Avis d'imposition non communiqué

AEM3001	Vacation matin						4,74
AES3002	Vacation soir						4,74
AEMS3003	Accueil imprévu Matin ou Soir						5,21

Tout dépassement après 19 heures entraînera la facturation d'une vacation au
 tarif **ACCUEIL PERI-SCOLAIRE**

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ESPACE JEUNES, ANIMA'JEUNES, ANIMA'JUNIORS

Activités de loisirs proposées aux jeunes âgés de 11 à 17 ans pendant leur temps libre

Catégorie : *tarif au quotient familial*

Validation : *vote du conseil municipal du 20 mai 2019*

Application : *à partir du 1/9/2019, pour l'année scolaire 2019/2020*

Révision : *05/19 (IPCH 03/19 :104,55)*

Sorties

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

JNS1001	Droit d'adhésion au dispositif jeunes (€)						30,0
JNS1002	S 1-coût < 10 €	3,62	3,97	4,91	5,87	7,06	
JNS1003	S 2-coût de 10 à 15€	6,95	7,65	9,24	11,11	13,33	
JNS1004	S 3-coût > 15 €	10,44	11,48	13,9	16,68	20,01	

II - Foyers "extra-muros"

JNS2001	Droit d'adhésion au dispositif jeunes (€)						30,0
JNS2002	S 1-coût de < 10 €						8,5
JNS2003	S 2-coût de 10 à 15€						16,0
JNS2004	S 3-coût > 15 €						24,0

III - Avis d'imposition non communiqué

JNS3001	Droit d'adhésion au dispositif jeunes (€)						30,0
JNS3002	S 1-coût de < 10 €						8,5
JNS3003	S 2-coût de 10 à 15€						16,0
JNS3004	S 3-coût > 15 €						24,0

Ville de VERNEUIL-SUR-SEINE

Service des finances

Tarifs 2019/2020

ESPACE JEUNES, ANIMA'JEUNES, ANIMA'JUNIORS

Autres prestations jeunesse

Réf	Prestation	T1	T2	T3	T4	T5
-----	------------	----	----	----	----	----

I - Foyers "intra-muros"

JNS1101	Bivouac/jour	7,62	8,29	9,79	11,56	13,66
JNS1102	Repas à thème	2,23	2,45	2,96	3,55	4,28
JNS1103	Accueil matin	2,36	2,84	3,46	3,70	3,95
JNS1104	Accueil soir	2,81	3,41	4,15	4,41	4,66

II - Foyers "extra-muros"

JNS1201	Stage externat/jour	16,39
JNS1202	Repas à thème	5,14
JNS1203	Accueil matin	4,74
JNS1204	Accueil soir	5,59

III - Avis d'imposition non communiqué

JNS1301	Stage externat/jour	16,39
JNS1302	Repas à thème	5,14
JNS1303	Accueil matin	4,74
JNS1304	Accueil soir	5,59